



100017 LAUSANNE 17
Riponne

FEUILLETONS et JOURNAL du DISTRICT d'AVENCHES, du VULLY et des ENVIRONS

Organe officiel des communes, paraissant à Avenches deux fois par semaine
Résumé des nouvelles politiques, littéraires, agricoles et scientifiques

IMPRIMERIE CUHAT SA, AVENCHES

Tél. (026) 675 11 18 FAX (026) 675 27 64
TVA No 197 148

Rédaction : D. PIGNARD - Cuhat

ofa

PROMOTION & PUBLICITE
Orell Fussli Publicité SA
Tél. (021) 624 00 74

ABONNEMENT (TVA 2% incluse)

1 an Fr. 47.-; 6 mois 36.-; 3 mois 32.-
(ne cesse qu'au refus formel de l'abonné)

TARIF DES ANNONCES (TVA 6,5% incluse)
42 ct. le mm sur 26 mm de large

Tous ménages 49 ct. le mm sur 26 mm de large

Réclames : Fr. 1.60 le mm sur 55 mm de large

Mortuaires : 54 ct. le mm sur 55 mm de large

DERNIER DELAI

pour communiqués et annonces

Parution du mardi : jeudi 16 h.

Parution du vendredi : mardi 16 h.

REFLETS DU GRAND CONSEIL

La session de juin du Grand Conseil n'a duré que deux semaines, certains objets ayant été repoussés à l'automne.

Voici donc quelques sujets, les plus importants de la session.

– Afin d'améliorer le fonctionnement du Conseil d'Etat et celui de l'Administration cantonale vaudoise, une modification de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat est nécessaire. Cette amélioration passe par une complète réorganisation de l'administration et une redéfinition fondamentale des attributions des départements ; elle a pour objectifs d'adopter des méthodes de gestion moderne, de rapprocher certains services de l'Etat qui oeuvrent pour les mêmes bénéficiaires et travaillent avec les mêmes partenaires ; cette nouvelle répartition des tâches entre les départements renforcera les synergies des différents services et vise par la même occasion une diminution des coûts de fonctionnement. La nouvelle loi entrera en vigueur au printemps 1998.

– Notre parlement a d'autre part refusé une demande de crédit de 6,6 millions de francs (ramené à 5,3 millions par la commission) pour financer les frais d'étude pour la construction d'un nouveau pénitencier à Bochuz. Ce montant prévoyait un concours d'architecture, un appel d'offres, ainsi que le changement de la zone concernée. Le Grand Conseil n'a pas voulu mettre le doigt dans l'engrenage, même si les installations actuelles sont vétustes ; la nouvelle construction coûterait 126 millions de francs dont 51 à la charge de notre canton. Pour 252 cellules projetées, le coût avoisinerait les 500'000.- l'unité ; montant jugé exorbitant par la majorité des députés.

– Une motion du député POP Jean-Paul Dudt demandant que, dans un esprit de transparence, les revenus et fortunes imposables des députés et des conseillers d'Etat soient rendus publics a été rejeté ; même si nous ne craignons pas la transparence, nous supportons difficilement l'atteinte à la sphère privée, alors que, la possibilité est déjà offerte, moyennant finance, d'obtenir ces renseignements auprès des commissions d'impôts.

– Le Grand Conseil a adopté en 2e débat une modification de la convention conclue entre l'Etat de Vaud et la Société vaudoise des mines et salines de Bex. Cette modification abroge le monopole de l'Etat sur la fixation du prix et la vente du sel ; la commercialisation de ce produit est ainsi concédée à la Société des salines qui en fixera le prix et permettra à cette dernière de se préparer et s'adapter aux nouvelles réalités du marché.

– Une subvention de 3'827'330 francs a été votée pour l'extension de l'Ecole hôtelière au Chalet-à-Gobet, laquelle était appelée à intégrer le réseau romand des (HES) hautes écoles spécialisées. Poussé par la volonté de s'adapter à l'évolution de la formation professionnelle supérieure et de renforcer la position de l'Ecole sur la plan international, le Conseil de Fondation décide d'ouvrir une section de langue anglaise.

La vision de l'an 2000 prévoit d'accueillir 1000 étudiants et 400 en stages. Actuellement, ils sont au nombre de 1'222 répartis en 4 sections soit :

- Hautes études en hôtellerie et restaurant (nouveau cycle d'études de 4 ans) / 670 étudiants ;
- Etudes de gestion hôtelière (2 ans) / 216 étudiants ;
- Etudes supérieures en restauration (2 ans) / 26 étudiants ;
- Etudes supérieures en hôtellerie et restauration (ancien cycle d'études 3 ½ ans) / 310 étudiants.

Sur un total de 24'500'000.-, à part la subvention cantonale susmentionnée et la part fédérale de 2'996'802.- le solde est à la charge de l'institution. L'écologie est de l'ordre de 90'000.- pour un Suisse et de 115'000.- pour un étranger.

Pour les écoles professionnelles installées à la rue de Genève 63 à Lausanne, un crédit d'investissement de 30,510 millions a été consenti pour les travaux de transformation et d'assainissement du bâtiment ainsi qu'un crédit de Fr. 375'000.- pour financer les études pour la transformation du bâtiment voisin l'EPSIC au no 55.

Si l'on veut promouvoir les HES d'une part, on doit également soutenir une école performante pour les apprentis.

– Dans le but de recherche d'économie, notre collègue député Georges Claudet, constate que les soucis finan-

ciers du canton ne seront pas résolus dans les 4 à 5 prochaines années. Il lui paraît indispensable de mettre en place une politique rigoureuse des dépenses de fonctionnement et parallèlement maintenir un montant d'investissements important.

Il demande par une motion au Conseil d'Etat de fixer annuellement le volume des investissements à hauteur des amortissements. Si nous sommes actuellement à 198 mio d'investissement, l'Etat n'est pas obligé d'atteindre la cible des 300 mio qu'il s'était fixé. Qu'il se comporte, tel que dans un ménage privé, qu'il investisse dans la même marge de ses possibilités d'amortissement. Cette motion a été bien acceptée dans le plenum.

Nous venons d'entrer dans l'été qui engendre pour nous une pause dans notre rubrique que nous reprendrons en septembre.

Nous vous souhaitons de beaux jours ensoleillés et de belles récoltes, si ce n'est de belles vacances !

Les députés .

Ginette Loup

Edouard Jaquemot

32e Giron de la Broye des Jeunesses campagnardes à Missy

Un succès sur toute la ligne !

La Jeunesse de Missy et son comité d'organisation, le comité central de la Fédération vaudoise des Jeunesses campagnardes (FVJC), sans oublier les quelques 150 bénévoles du village, peuvent légitimement être fiers du succès de ce 32e giron de la Broye.

Succès d'affluence, puisque 75 sociétés de Jeunesses, provenant des quatre coins du canton de Vaud, ont fait le déplacement dans "l'arrière-pays", ce qui représente environ 1'500 jeunes, dont plus de 1'000 ont participé à l'une ou l'autre des joutes sportives. Parmi les diverses compétitions nous relevons le tournoi de volley-ball mixte (hors FVJC) qui constituait une première à un giron et qui, avec 44 équipes inscrites, a connu un écho très positif. Succès populaire, puisque la cantine, la tonnelle et le caveau des anciens ne désamplissaient avec peine que vers 4 - 5 heures du matin ! Il va sans dire que quelques inconditionnels faisaient

allégrement le tour de l'horloge pour mieux déjeuner au café du village. Les soirées du mercredi au dimanche connurent une affluence remarquable ; le paroxysme fut atteint le samedi où près de 3'000 personnes se laissaient emporter par l'animation de Véronique Saulay au caveau et par le bal des Monosky à la cantine. Soulignons enfin l'extraordinaire ambiance au caveau des anciens les soirs de karaoké ; comme quoi la modernité électronique peut créer une ambiance à faire pâlir plus d'un !

Succès financier enfin ! Bien qu'il soit trop tôt pour tirer un bilan définitif de ce giron, le chiffre d'affaires (plus de Fr. 200'000.-) dépassa de loin le montant prudemment budgété, de sorte que la Jeunesse de Missy pourra compter sur un bénéfice. Cinq pour-cent du bénéfice seront versés à Sport Handicap et cinq autres pour-cent seront versés aux sociétés locales du village, selon la décision unanime (et antérieure au giron) de la Jeunesse de Missy.

Même la météo n'aura pas été aussi mauvaise qu'annoncée ! Certes, le dimanche fut pluvieux, mais cela n'a en rien entravé le bon déroulement des compétitions sportives. La pluie battante de l'après-midi aura même donné un peu plus de piment aux finales de la lutte fédérée et de la traction à la corde, joutes un peu rustres mais si spectaculaires !

La journée allait finir en apothéose. La traditionnelle partie officielle avec banquet, remise des prix, chants et présentation des bannières, fut très émouvante au point que plus d'un ou une avaient les larmes à l'oeil à ce spectacle imprégné de joie et de spontanéité.

Le traditionnel cortège de fin de giron se déroula au sec durant une belle éclaircie. Mais, comme pour annoncer la fin de la fête, cette accalmie céda sa place à un violent orage qui éclata quelques minutes seulement après le fin du défilé !

Un giron mémorable ! Une organisation exemplaire ! Une fête qui aura permis à des centaines de jeunes de découvrir la beauté de notre région broyarde et la qualité de l'accueil des habitants de Missy, "buveurs de thé", peut-être... mais pas seulement !

Le comité d'organisation relève, pour conclure, que durant les 5 jours du

giron aucun incident n'a entaché la manifestation. Comme quoi, lorsque les jeunes disposent d'une plate-forme pour s'exprimer, quelle qu'elle soit, ils le font avec enthousiasme, dans un esprit positif de franche camaraderie et de saine compétition. Loin de nous l'image de la "génération bof" !

Le succès de ce 32e giron est avant tout le fruit d'une oeuvre collective à laquelle participaient pratiquement tous les habitants de Missy dont les maisons étaient magnifiquement décorées pour l'occasion. Ce fut un événement pour ce petit village qui compte un peu moins de 300 habitants.

Comme le soulignait le municipal Charles Thévoz, membre du comité d'organisation : "Ce fut vraiment une réussite ; ce fut de plus une excellente répétition pour le giron de chant du Vully et de la Basse-Broye qui se déroulera l'année prochaine à Missy".

PAYERNE Hells Angels MC Switzerland

Du 11 au 13 juillet 1997, le Hells Angels MC Switzerland organise le 4e Open Road à Payerne.

Comme les années précédentes les motards et les fans de grosses cylindrées de Suisse et d'Europe se retrouveront autour du manège de Payerne. Les organisateurs ont à nouveau réussi à mettre sur pied un super programme pour les 5000 visiteurs attendus pour ces 3 jours de fête. A côté des différentes attractions comme Bike Show, Saloon, Bull-Riding, Children's Fun Park, Stands, Tattoo, le terrain offre beaucoup de place pour camper. Le programme musical est aussi très attrayant et pour tous les goûts. Le vendredi soir le groupe régional DEFORMATION sera suivi de SCARLETT le Girls-power band d'Allemagne. Le samedi soit DRAGONFLY (CH), SUBWAY (F) et le top Biker-band GMG d'Allemagne se succéderont. Pour finir, le dimanche aura lieu le Breakfast Concert du groupe suisse BIDULE BLUES BAND.

Un souvenir inoubliable sera la descente collective sur l'Open Road 97 le vendredi 11 juillet. Les motards possesseurs de toutes marques sont invités à participer au convoi qui roulera vers Payerne

Feuilleton

No 94



L'Oiseau
de Solitude

Roman de Ginette Briant

Mais il était bien mort, ce diable d'homme que tant de gens avaient détesté et que quelques coquettes aimaient encore parce qu'il savait se montrer généreux, oh ! jamais sans exiger en échange des compensations à la mesure de ses vices.

Maria-Luisa abaissa son regard sur lui une dernière fois. Aucune émotion ne marquait ses traits. On ne se repent pas de ce que l'on a prémédité de longue date. Les circonstances avaient hâté les choses, voilà tout. Elle dit, après avoir remis de l'ordre dans sa toilette avec une certaine élégance :

– Après tout, vous saurez bien où me trouver...

Et, traversant la salle d'un pas énergique, elle ouvrit la porte sur la nuit.

Personne ne songea à l'arrêter. Gianfranco, beaucoup plus préoccupé par le problème que lui posait le corps du prince Smikin que par le désir de punir la coupable, prit Angéline dans ses bras. Elle ne pleurait pas comme on aurait pu s'y attendre, mais elle était secouée par des spasmes nerveux que justifiait la scène qu'elle venait de vivre. Voyant qu'il remarquait le désordre de sa toilette, dentelles arrachées, manche déchirée, elle voulut s'expliquer, n'en eut pas la force et s'abattit contre lui, la tête sur sa poitrine.

– Ne dis rien... Je t'en prie, ne dis rien ... murmura-t-il. Si j'étais arrivé quelques instants plus tôt, il ne serait pas mort d'une autre main que la mienne. Elle le savait et c'était bien cela qui l'épouvantait. La divine Providence avait eu pitié de leur amour.

Sinon auraient-ils pu fuir ensemble,

et se contempler sans très vite détourner les yeux ?

– Tout ira bien, promet Gianfranco en songeant qu'il fallait parer au plus pressé. Rose, voulez-vous vous occuper de la princesse ? Aidez-la à s'habiller... Luigi, êtes-vous capable de la faire pénétrer au palais par une porte dérobée ? Personne ne doit savoir...

– Vos domestiques ? intervint Angéline qui contemplait leurs mines patibulaires avec méfiance.

– L'or achète tous les silences et ces hommes ne portent pas particulièrement Maximilien et sa suite dans leur coeur. Pour tout vous dire, ils sont à la solde de Juarez. Détendez-vous, mon ange... Le temps de nos épreuves approche de sa fin.

Il disait vrai. Avec la disparition d'Alexis, le poids dont ses épaules étaient accablées semblait s'être allégé. Docilement, elle suivit Rose au premier étage. Gianfranco avait brièvement énoncé ce qu'il comptait faire du cadavre. Son plan était simple. Il

s'agissait d'une mise en scène destinée à faire croire que le prince avait été assassiné au coin d'une ruelle sombre de Cuernavaca. Personne ne s'en étonnerait, car il avait l'habitude de sortir seul la nuit, à la recherche de quelque taverne où il pourrait jouer aux cartes et s'enivrer par la même occasion.

Le comte Salvi et ses hommes transportèrent le corps à l'aide d'un phaéton jusqu'à l'endroit rêvé. On le déposa sur les pavés luisants de pluie dans la position correspondant au coup qu'il avait reçu entre les omoplates, après l'avoir dépossédé de la grosse chevalière qu'il portait et de sa bourse, pour faire croire à un crime crapuleux.

Ce fut ainsi qu'une patrouille française le découvrit à l'aube. L'histoire fit grand bruit. On la commenta beaucoup, en insistant sur le fait que, décidément, nulle part au Mexique on ne se trouvait en sécurité.

Angéline, que Luigi avait réussi à

faire pénétrer dans le palais à l'insu de tous, reçut la délégation qui venait l'avertir de ce grand malheur à la fin de la matinée.

Ont prit des airs de circonstances pour s'adresser à elle, tout en guettant sur son visage les signes d'un soulagement infini.

L'enterrement eut lieu en grande pompe. Toute la cour assista aux obsèques. La messe s'éternisait. La jeune femme sentait peser sur elle un regard, celui de Gianfranco.

Etait-elle coupable d'envisager l'avenir quand le passé s'éteignait à peine ? Elle se mit à genoux en cachant son visage dans ses mains. Quand elle se releva, elle eut la certitude que le Ciel ne souhaitait pas la voir renoncer au bonheur, mais tout au contraire qu'il l'y avait préparée, et une grande paix pénétra dans son âme.

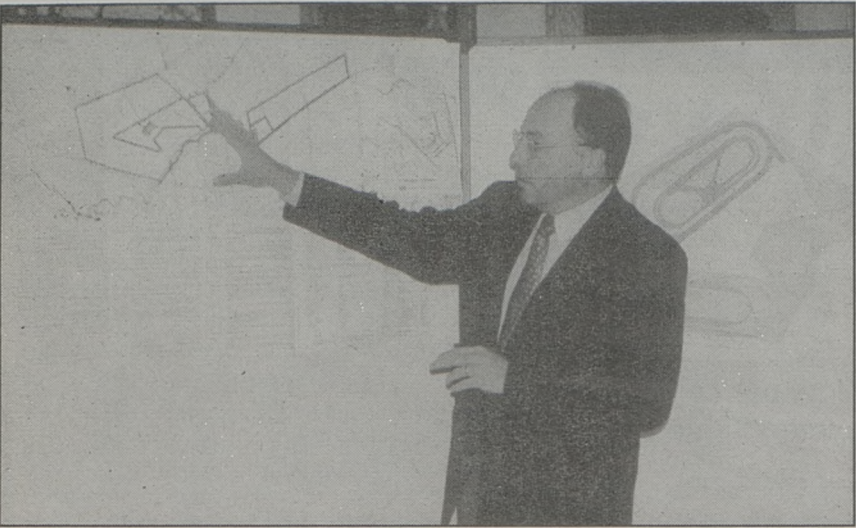
A la sortie de l'église, elle dut subir les condoléances d'usage. Luigi lui conseilla de s'asseoir. Elle refusa.

(à suivre)

AVENCHES

Terrain du Haras

Le premier coup de pelle (mécanique) a été donné



Explications par M. Kratzer sur les constructions

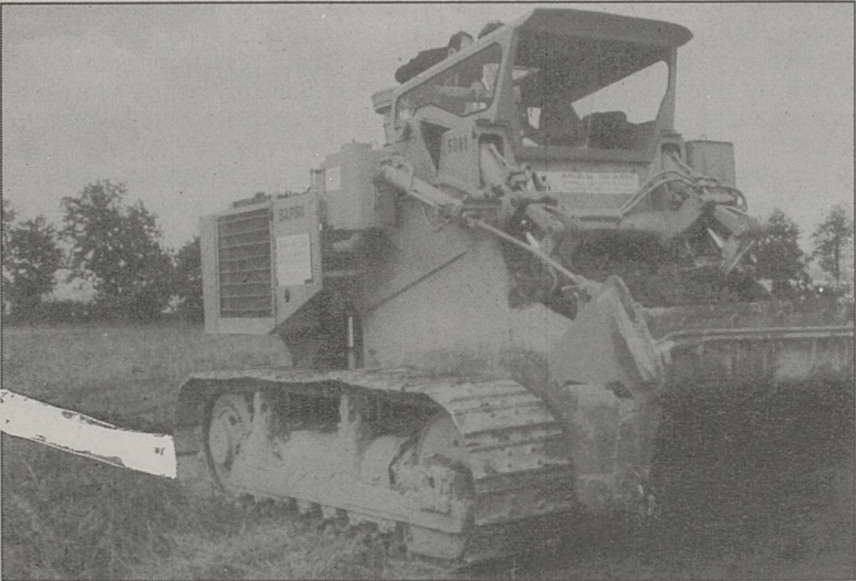
Presque 100 ans entre deux dates historiques pour le monde chevalin avonchois et Suisse, c'est en effet le 1er juillet 1898 que le Conseil fédéral a promulgué l'Arrêté fédéral concernant la construction d'un dépôt d'étalons et de poulains à Avenches. Octroi d'un crédit de Fr. 372'000.- pour l'achat de terrains, la clôture et la construction d'une écurie à poulains. Achat à la commune vaudoise d'Avenches, ancienne capitale de l'Helvétie romaine appelée Aventicum, de 100 ha situés aux Longs-Prés et de 49 ha aux Pâquis et construction d'une écurie à poulains et c'est le 26 novembre 1898, que le syndic de l'époque, le colonel E. Lecoultre fit hisser un drapeau sur le plus haut chêne des Longs-Prés, marquant ainsi le début des travaux du Haras.

La deuxième date c'est ce mardi 8 juillet 1997, où le premier coup de pelle mécanique a été donné par M. J.P. Kratzer, principal initiateur et promoteur, en présence d'autorités fédérales, cantonales, communales, ainsi que du monde chevalin et hippique, sur l'emplacement où sera situé un espace d'eau en bout des pistes de trot.

Avant ce coup de pelle, M. Kratzer a donné des informations sur le déroulement des travaux qui ont été confiés à l'entreprise Walo Bertschinger et Bura AG de Morat, sous la responsabilité de

M. Pierre Etienne, chef de chantier. Durant les jours à venir, il sera mis à jour l'espace du lac et le rabotage de la terre sur le tracé des pistes qui représenteront 17 km et 7 km de piste cavalière. La base de ces pistes sera en roche volcanique provenant de Volvic et Montceau-les-Mines en France, il en faudra 18'000 t. En outre, un super manège sera construit, sa base sera posée sur 220 pieux enfoncés dans le sol ; ce manège de 100 m. par 60 comprendra un espace intérieur de 60 x 40 m., y compris toutes les installations techniques, sanitaires, etc, plus un restaurant (200 places) avec terrasse donnant sur les pistes. Il sera aussi construit 4 blocs de 30 boxes pour les chevaux, et si tout le programme va dans le sens des promoteurs l'on devrait inaugurer certaines installations durant l'été 98.

Lors de cette cérémonie de lancement, se sont exprimés M. le Syndic Jacky Ginggen qui se plut à relever la satisfaction des autorités communales par l'apport de cet instrument dans le cadre touristique de la région. Quant à M. Poncet, directeur du Haras, lui, a parlé d'avoir fait de ce projet "une approche pragmatique et non idéologique" en tout cas les démarches au niveau des autorités cantonales sont un cas de figure, puisque il n'aura fallu que deux ans pour obtenir toutes les autorisations.



La première trace a été faite par le scraper



La joie sur les visages pour ce jour historique, de g. à dr. :
Mme Kratzer, M. Ph. Pidoux, M. J. Ginggen,
Mme le Préfet D. Pignard, M. Kratzer, Mme M. Cherbuin ;
au-dessus M. F. Tombez, préfet honoraire et président du CNCA



HIPPISME

AVENCHES

Présentation du concours hippique officiel 1997

C'est sur les magnifiques terrains du Haras Fédéral qu'aura lieu du **10 au 13 juillet**, le traditionnel concours hippique officiel d'Avenches.

Cette année encore, sous la houlette d'Andréas Zaugg, la manifestation proposera plusieurs disciplines équestres, soit du saut, du dressage et de l'attelage.

Grâce à la bonne qualité de l'organisation, cette manifestation est devenue l'une des plus importantes et diversifiées de la région.

Le concours d'Avenches est qualificatif pour la finale suisse des chevaux indigènes, raison pour laquelle la société de cavalerie du Vully attend un grand nombre de chevaux du pays.

Vu le nombre très important d'inscriptions, c'est le jeudi déjà que le concours débutera avec des épreuves de Promotion saut pour chevaux indigènes de 4 ans.

Le vendredi sera consacré exclusivement aux épreuves de saut pour chevaux suisses de 5 à 6 ans.

Samedi, du dressage est au programme de la journée ainsi que des épreuves régionales de saut avec deux RIII en fin d'après-midi.

Samedi soir, « Grande soirée Country » animée par le "Duo Savannah Country Friends". Vu le succès remporté en 1996 par la soirée paella, les organisateurs ont décidé de renouveler l'expérience avec une soirée originale. D'ailleurs, toute personne habillée de façon "Country" se verra offrir une réduction sur le prix du menu !

Dimanche, on débutera avec des épreuves pour cavaliers non-licenciés, pour continuer, dans l'après-midi, avec deux épreuves nationales MI qui clôtureront le concours hippique d'Avenches.

Comme à l'accoutumée, la légendaire ambiance vuilleraine sera présente ainsi que les incontournables gâteaux du Vully.

Le traditionnel bar à champagne accueillera les amis des petites bulles et la cantine proposera son assortiment de spécialités.

Entrée libre.

ESPACE DU DIMANCHE

Pour une fusion Avenches - Bümpliz-Nord

... Drôle de titre, direz-vous peut-être ! Un titre, c'est une vitrine, un peu comme l'habit d'un texte : il retiendra le regard ou incitera, impitoyablement, à passer à autre chose, à regarder ailleurs... et aujourd'hui, si vous en êtes à lire ces lignes, c'est que le titre vous aura intrigué !

Tous ces vendredis passés, je vous parlais du changement, parce qu'il me semble que dans l'espèce de vide que nous traversons, dans cette période de transmission vers un monde différent de celui que nous avons connu, tout et n'importe quoi peut sembler bon : tout est flou pour l'instant, sujet à caution, avec peut-être aussi une certaine angoisse tenace que d'aucuns savent exploiter : un jour on voudra fusionner Vaud et Genève - ce qui n'apporte d'ailleurs strictement rien aux Broyards ! -, une autre fois, ce sera la volonté de détacher Avenches de Vaud pour en faire une région fribourgeoise, ou qui sait, un « super-canton » broyard...

Mais basta ! Il est bien sûr tentant, dans les périodes de crise, de vouloir modifier les structures en faisant croire qu'alors, tout ira mieux ; il est sans doute bien plus ardu d'accepter intérieurement que le monde change, et que nous avons à entrer activement dans ce changement, quitte à y laisser quelques plumes !

Je pense au minerai qu'on doit chauffer pour le séparer des impuretés qui s'y sont mêlées, ou à ces prospecteurs des temps héroïques qui tamisaient inlassablement l'eau des rivières pour trouver au milieu des gravats LA pépite qui les rendrait riches...

Le changement pour moi, ce n'est rien d'autre que cela : passer à autre

chose, dont il s'agira, pour chacune et chacun, et pour la collectivité, de faire surgir le trésor dissimulé, le diamant de sa gangue.

Pour une fusion Avenches-Bümpliz ? Bien plutôt, pour une meilleure attention portée à ce que nous pouvons extraire de réjouissant, de positif, des changements de ce temps !

A dans quinze jours !

Olivier Sandoz

AVENCHES

Grand marché d'été

C'est samedi 19 juillet que se déroulera le 13e marché d'été dans les rues d'Avenches, principalement sur la rue Centrale. Comme chaque année ce sont plus de 100 exposants qui vous présenteront leurs produits, il y aura aussi des brocanteurs, de la musique, de l'animation, des jeux, sans oublier les buvettes deci - delà où il fait bon partager un petit verre avec les amis.

Alors n'oubliez pas, samedi 19 juillet, tous à Avenches.

CUDREFIN

5e "Fantasteel" Steelband festival

Le soleil et l'ambiance des vacances sont arrivés entraînant avec eux cette ambiance particulière des groupes de Steelband.

C'est à Cudrefin, le samedi 26 juillet prochain, dès 19 h. que se déroulera le 5e festival "Fantasteel" de steelband.

Cette soirée qui se veut orientée vers la musique, le calme, la beauté et le parfum des tropiques devient un moment très attendu d'un public chaque année plus nombreux. Pour certains c'est le souvenir de leurs vacances passées sur ces plages de rêves, et pour d'autres c'est un rêve qui se trouve à quelques mètres de chez eux.

Suite aux bonnes expériences vécues lors du dernier festival, les organisateurs vous proposeront un programme musical très varié et de plus certains groupes joueront jusqu'à trois heures du matin afin de vous permettre de profiter au maximum de cette nuit magique unique en Suisse romande.

Les musiciens vont vous entraîner à la découverte des sons et de la musique des Caraïbes en frappant à l'aide de sticks sur des bidons d'huile découpés, martelés et accordés. Le calypso, la samba et la salsa sont autant de rythmes endiablés qui vous permettent de vivre des moments inoubliables.

Exotiques à souhait, le cadre et l'emplacement de la ferme Bonny sentent bon le sable chaud et les cocotiers.

Six groupes suisses vont se succéder à tour de rôle, sans aucune interruption. Cette année, vous aurez la chance de découvrir de nouveaux groupes, mais aussi, parce que vous les aviez appréciés, le retour de : Family Stalder (les parents et leurs 3 enfants). Puis LES AMIS DE LA CASSEROLLE de Zollikofen (18 musiciens), ORPHEO STEEL de Münchenbuchsee (15 musiciens), EXTEMPO d'Attikon (20 musiciens), SANDFLÖÖ de Zurich (15 musiciens) et les PAMPANA'S du Vully (16 musiciens).

Chaque année de nouvelles surprises vous attendent. L'une d'entre elles sera la présence d'un musicien professionnel d'Antigua qui va jouer avec le groupe Pampana's.

Afin de vous faire profiter au maximum de ce changement tropical, vous pourrez dès votre arrivée vous laisser tenter par une paella ou d'autres repas plus traditionnels. Sans oublier le bar à cocktails où vous aurez l'occasion de déguster quelques spécialités telles

que le Planteur, la Daikiri ou la Pina Colada faites selon la tradition . Une bière des îles pourra également vous être servie. D'autres petits bars répartis dans l'enceinte seront prêts à vous accueillir afin de vous rafraîchir car la soirée sera très chaude.

Prix de l'entrée : Fr. 10.-

Les Pampana's se réjouissent d'ores et déjà de vous accueillir lors de ce 5e "Fantasteel" Steelband festival

SWIN·GOLF

CREMIN-SUR-LUCENS

021/906 87 90

SIMPLE et BON MARCHÉ!

SERVICES RELIGIEUX

Paroisses réformées

Dimanche 13 juillet

Avenches : 9 h. 15 Culte
Donatyre : 9 h. 00 Gottesdienst
Oleyres : 10 h. 30 Culte et Cène
Faoug : 9 h. 15 Culte
Cotterd : 10 h. 30 Culte
Villars-le-Gd : 10 h. 30 Culte
Montet : 9 h. 15 Culte

Paroisse catholique

Samedi 12 juillet

Avenches : 18 h. 30 Messe

Dimanche 13 juillet

Avenches : 9 h. 15 Messe
Cudrefin : 10 h. 45 Messe

Eglise apostolique évangélique

Dimanche 13 juillet

Montmagny
(Sous-Rin) : 10 h. 00 Culte

Paroisses réformées

Dimanche 20 juillet

Avenches : 10 h. 30 Culte et Cène suivi d'un apéritif
Donatyre : 10 h. 30 Culte
Faoug : 9 h. 15 Culte
Cotterd : 10 h. 30 Culte
Villars-le-Gd : 20 h. 00 Culte
Chabrey : 9 h. 15 Culte et Cène
Montet : 9 h. 15 Culte
Vallmand : 19 h. 30 Culte et Cène

Paroisse catholique

Samedi 19 juillet

Avenches : 18 h. 30 Messe

Dimanche 20 juillet

Avenches : 9 h. 15 Messe
10 h. 30 Messe en portugais
Cudrefin : 10 h. 45 Messe

Eglise apostolique évangélique

Dimanche 20 juillet

Montmagny
(Sous-Rin) : 10 h. 00 Culte

PERMANENCE POMPES FUNÈBRES

GÉNÉRALES SA

026 660 10 66

ROUTE D'YVERDON 23 - PAYERNE

AVENCHES ET ENVIRONS

Georges Guillod Tél. 026 675 12 72

Conventionnées avec la Société Vaudoise de Crémation

Emus par vos témoignages d'amitié reçus lors du départ de notre chère tante

Léa FORESTIER

nous vous remercions de tout coeur de votre présence, de votre message, de votre don et nous vous prions d'accepter notre reconnaissance et nos salutations amicales.

La messe de trentième aura lieu le dimanche 13 juillet 1997 à 10 h. 45 à la chapelle de Cudrefin

Dans le but de toujours mieux servir la région du Vully, nous avons le plaisir de vous annoncer l'engagement de **M. David Noyer**, en qualité de chef monteur électricien au 1er juillet 1997.



M. David Noyer
Chef monteur électricien

M. David Noyer est à même de vous offrir des prestations de première qualité, garanties par l'infrastructure de notre entreprise moderne et compétitive.

ENTREPRISES ELECTRIQUES FRIBOURGEOISES
FREIBURGISCHE ELEKTRIZITÄTSWERKE

Vous pouvez faire appel à lui pour toutes les **installations**:

- électriques à courant fort
- de pompe à chaleur
- de télécom et télématique
- d'éclairage des voies publiques et patrimoine bâti
- de sécurité et d'alarmes
- d'équipement d'électroménager

Natel 079 / 205 40 66

Fax 026 / 673 30 73

GODEL

CONFECTION MASCULINE
1580 AVENCHES 037 75 12 71

SOLDES
30 à 50 %

20 % sur le stock d'été non soldé

10 % sur tous les autres articles

Fermé le jeudi après-midi



Inh. E. Kramer

Samedi
12. 7. 8-12h
Vente de fin
de séries,
jusqu'à 50%
de rabais

Joggi **workshop**
3280 Murten • Friedhofweg 4
Tél. 026 672 96 96 • Fax 026 672 96 80

BOULANGERIE-PÂTISSERIE
cherche
VENDEUSE
à temps-partiel. Cudrefin
Entrée de suite ou à convenir.
Tél. 677 18 73,
matin ou soir dès 18 h. 30

A LOUER A AVENCHES
Faubourg
APPART. 2 1/2 PCES
bain, galetas, 1 pl. de parc
Fr. 650.- ch. comprises
Libre dès le 1er octobre
Tél. 675 15 13

A LOUER OU A VENDRE
VALLAMAND-DESSOUS
en face du Port
APPART. 3 1/2 PCES
dès le 1er octobre 1997
(Possibilité d'avoir une place
au Port)
Société La Roselière SA
p.a. René Comune
Rue du Lavoisier 2
1580 Avenches - Tél. 675 12 27

Les étiquettes
autocollantes
retiennent l'attention !
Elles sont faites chez
séridée
1580 AVENCHES TEL. 026/ 675 22 92

Installations sanitaires
Montage de chauffage
Détartrage de chauffe-eau
Entretien
Dépannage

Gilles Chavaillaz
Chauffage — Sanitaire — Détartrage
Rte de St-Aubin 1564 Domdidier
Devis sans engagement
☎ **026 675 17 29**

OFFICE DES POURSUITES D'AVENCHES
1580 Avenches Tél. 675 13 49

Habitation villageoise et place de parc

Le mardi 5 août 1997, à 14 h., à Avenches, Hôtel-de-Ville, salle du Tribunal, l'office des poursuites d'Avenches, procédera à la vente aux enchères publiques, en bloc, des immeubles suivants :

COMMUNE DE CONSTANTINE

1. Parcelle RF no 58, plan 1, "A Constantine", consistant en :

- Habitation (AI 52)	117 m2
- Places-jardins	144 m2
- Surface totale	261 m2

Estimation fiscale (RG 92)	Fr. 401'000.-
Valeur assur.-incendie (ind. 108)	Fr. 749'316.-

2. Parcelle RF no 942, plan 1, "A Constantine", consistant en :

- Places-jardins d'une surface totale de	136 m2
Estimation fiscale (RG 92)	Fr. 700.-

ESTIMATION DE L'OFFICE pour les deux parcelles
qui seront vendues en bloc : Fr. 560'000.-

Les conditions de vente comprenant l'état des charges sont déposées au bureau de l'office jusqu'au jour de la vente.

Description: Au centre du village de Constantine, légèrement en retrait d'une rue publique.

Sous-sol : caves et local de chauffage. **Rez :** bureau avec vitrine, cuisine et WC. Accès à un appartement comprenant cuisine agencée, 3 chambres à coucher et salle de bain, jardin et terrasse. **1er :** salle de bain, 1 studio meublé avec cusinette, 1 chambre indépendante. Accès à un appartement dans les combles comprenant séjour, cuisine agencée, mezzanine habitable, 3 chambres à coucher et salle de bain.

Une visite unique aura lieu le jeudi 24 juillet 1997, à 14 h. précises (rendez-vous des amateurs sur place).

Les enchérisseurs devront se munir d'un acte d'état-civil et, pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du commerce. Ils sont rendus attentifs aux dispositions de la loi fédérale du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger ou par des sociétés dans lesquelles des personnes à l'étranger ont une position dominante.

Vendredi 18
et samedi
19 juillet
17 h. - 23 h.

FRITURE

Plage d'Avenches

Fr. 10.- la portion

Vente organisée pour le repeuplement piscicole du lac de Morat.

Bienvenue à tous Sté de pêche "La Grelottière"

Beaux restes de
tissus et tricotés
de bonne qualité
50-75%
moins chers
maintenant !

Aux restes de tissus

TRICOT-GERBER

GRAND-RUE 19 PAYERNE

Remplacement et
réparation de pare-brise
en 24 heures



Et Maintenant ?...

... Directement chez le spécialiste !



CARROSSERIE DU
GRAND BELMONT SA

1564 DOMDIDIER

Tél. et Fax 026/675 20 75

CHABREY

Fête de jeunesse

11 - 12 - 13 juillet

Vendredi soir :

Bar et cave

Samedi soir

Soirée avec l'orchestre **DELFINO ET SOFIA**

Bar et cave

Dimanche

Dès 14 h. : orchestre **POP SOUND**, jeux
dès 20 h. : ça continue avec le bal, le bar et la cave

Se recommande : la Sté de jeunesse

LUGNORRE

18 - 19 - 20 JUILLET 1997

Grande fête de jeunesse

Vendredi : bar et caves

Samedi : Disco avec DJ Momo

Dimanche : Rallye à vélo, bal avec Toto

Bar - caves - cantine

AVENCHES

BOULANGERIES
DE SERVICE

DIMANCHE 13 juillet,
jusqu'à midi

AEBY

Fermée lundi

DIMANCHE 20 juillet

DARGERY

Tél. 675 11 58

Le service est assuré l'après-
midi également, de 14 à 17 h.
Fermée lundi et mardi

Dr Heimann

AVENCHES

de retour

lundi 21 juillet, à 7 h. 30

A LOUER A AVENCHES

rue Centrale

STUDIO

évt. pour bureau,
au rez-de-chaussée
+ petite vitrine

Tél. 675 15 84 ou

675 11 55 (repas)

Préparation rapide et sérieuse

- **MATURITE FEDERALE**
- **BACCALAUREAT FRANCAIS**

Début des cours : le 2 sept. 1997

Révision du bac : du 18 au 29 août 1997

Effectifs et prix raisonnables
Plus de 60 ans d'expérience et de succès
Demandez notre documentation ou téléphonez

COLLEGE PIERRE VIRET
Ch. des Cèdres 3 - 1004 LAUSANNE
Tél. 021/ 647 92 06

A Cudrefin

Villa jumelée
Situation calme et ensoleillée

Votre rêve peut devenir réalité...

Construction traditionnelle.
Vente sur plan, clef en main
Fr. 469'000.-

Tél. 026/673 90 94

AVENCHES
Samedi 19 juillet de 8 - 20 h.

Grand marché d'été

Brocante - Buvette
+ de 100 stands d'exposants divers

Organisation : Société des Commerçants

COMMUNE DE BELLERIVE
Avis d'enquête
du 4 au 24 juillet 1997

Lieu dit : En la Gottaz
No de la parcelle : 564
Propriétaire : Fasel Alain, Vallamand
Auteur des plans : Fasel Alain, Vallamand
Destination de l'ouvrage : Construction à usage tertiaire, annexe exposition
Nature des travaux : Démolition - construction nouvelle
Bellerive, le 7 juillet 97

La Municipalité

HARAS FEDERAL, AVENCHES

Samedi 12 juillet, 20 h.

GRANDE SOIRÉE "COUNTRY"
animée par le duo "Savannah Country Friends"

Organisation : Concours hippique Avenches (10-13 juillet)

Tapifonds Morat SA

Rte Principale 50
1796 Courgevaux
Tel. 026 / 670 23 63

Votre spécialiste dans la région
Ihr Spezialist in der Gegend

Exposition Ausstellung 400 m²

- Table • Teppiche
- Carrelages • Plinthe
- Parquets finis
- Parquetparkett
- Accessoires • Zubehör
- Rideaux • Vorhänge
- Literie • Bettwaren
- Poêles • Öfen
- PVC

Ouvert le samedi / Samstag offen

Stores Drap **Toiles de balcon**

Moustiquaires - Velux
Stores pour vérandas

Pascal CHARDONNENS-Rapin
Décoration d'intérieur
1564 Domdidier
Tél. 675 15 15

AVENCHES

Rte de Villars
dans immeuble entièrement rénové, avec piscine, ravissants appartements de

1 PIECE Fr. 390.-
4 1/2 PIECES Fr. 990.-

+ charges
places de parc à disposition

BERNARD Nicod
Gal. Benj.-Constant 1 Tél. 021/331 55 55
1002 LAUSANNE

**** A la Ferme St-Martin****
A AVENCHES
bel appartement à louer
3 1/2 PCES
88 m², jardin Fr. 1'300.-/mois
Libre dès 1er octobre 1997
Tél. 677 23 59

A LOUER
DONATYRE/AVENCHES
3 1/2 PIECES
cuisine agencée, salle de bain équipée, cave, galetas, place de parc, possibilité de jardin,
Fr. 1'100.-/mois
Pour visiter : 021 624 64 40

Préparation rapide et sérieuse

- **DIVISIONS SUPERIEURES ET PREGYMNASIALES** rentrée le 26 août 1997
- **COURS DE REVISION** du 4 au 22 août 1997

Documentations et renseignements :
COLLEGE PIERRE VIRET
Ch. des Cèdres 3 - 1004 LAUSANNE
tél. 021/ 647 92 06 - fax 647 69 19

AVENCHES, Pl. de la Gare
dans immeuble récent, ravissant appartement de

3 1/2 PCES

Dès Fr. 1'060.- + charges 512141

BERNARD Nicod
Gal. Benj.-Constant 1 Tél. 021/331 55 55
1002 LAUSANNE

La nouvelle Toyota Picnic.
Compacte comme une petite, spacieuse et confortable comme une «grand volume».



Demandez nos offres de leasing attrayantes.

Elle a 6 sièges, un volume de charge allant jusqu'à 1800 litres, des protections latérales, l'ABS, des airbags pour le conducteur et son passager, une direction assistée, une clim' et un moteur 2 litres à 16 soupapes de 128 ch. Disponible avec boîte à 5 vitesses au prix incroyablement séduisant de 33'700 fr. ou de 35'900 fr. avec boîte automatique à 4 rapports. TVA incluse, bien sûr. Venez la déguster chez nous!

TOYOTA

Vous ne voulez pas un break, mais de la place, alors la nouvelle "Picnic" est faite pour vous !

Venez la voir et l'essayer au

Garage G. Clément à Avenches

OFFICE DES POURSUITES DE PAYERNE, Tél. 660 26 96
VILLA FAMILIALE AVEC DEUX LOGEMENTS

Le jeudi 21 août 1997, à 15 h., à Payerne, salle du Tribunal du district, l'Office susmentionné procédera à la vente aux enchères publiques de l'immeuble indiqué ci-dessous, à savoir :

COMMUNE DE VILLARS-BRAMARD "Ria"
Parcelle RF no 70, fo 2N, en nature de :

- habitation 118 m²
- places-jardins 882 m²
- SURFACE TOTALE 1'000 m²

Estimation fiscale 1989 Fr. 300'000.-
Estimation ECA (indice 108) bâtiment no 87 Fr. 604'746.-

ESTIMATION DE L'OFFICE
selon rapport d'expertise : Fr. 395'000.-

Vente requise par le créancier gagiste en 1er rang pour son capital et ses intérêts.

Situation : Côté sud-ouest par rapport au centre du village. Situation tranquille à la campagne. Très bon ensoleillement.

Distribution : *Sous-sol :* Logement de 2 pièces comprenant, hall avec sortie extérieure, cuisine agencée, chambre de séjour, chambre à coucher, salle de bains, wc, lavabo, chaufferie avec chaudière à mazout et brûleur, combinée à bois. *Rez et combles :* Logement de 6,5 pièces. *Rez-de-chaussée :* hall d'entrée, cuisine agencée avec terrasse couverte, salle à manger avec chambre de séjour, une chambre, cage d'escalier accès aux combles. *Combles :* 2 chambres à coucher côté sud-est, 2 chambres à coucher côté nord-est, salle de douche, wc - lavabo. *Surcombles :* galetas, accès par escalier escamotable

Les conditions de vente, comprenant l'état des charges, l'état descriptif et le rapport d'expertise sont déposées au bureau de l'Office des Poursuites de Payerne et sont à disposition des intéressés jusqu'au jour de la vente.

Lors des enchères, les amateurs devront prouver leur identité et justifier de leurs pouvoirs. Leur attention est expressément attirée sur la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) du 16 décembre 1983. A cet effet, ils devront se conformer au chiffre 1 des conditions de vente. Une visite aura lieu le jeudi 7 août 1997, de 14 h. à 14 h. 30

Pour tout renseignement, demander Mlle M. Terrin

OFFICE DES POURSUITES DE PAYERNE, Tél. 660 26 96
ATELIER DE CHARPENTE

Le vendredi 8 août 1997, à 15 h., à Payerne, salle du Tribunal du district, l'Office susmentionné procédera à la vente aux enchères publiques de l'immeuble indiqué ci-dessous, à savoir :

COMMUNE DE COMBREMONT-LE-PETIT "En Prayon"
Parcelle RF no 546, fo 12, en nature de :

- atelier de charpente 724 m²
- places-jardins 3'436 m²
- SURFACE TOTALE 4'160 m²

Estimation fiscale 1992 (en révision) Fr. 460'000.-
Estimation ECA (indice 108) bât. no 221 Fr. 738'734.-

ESTIMATION DE L'OFFICE
selon rapport d'expertise : Fr. 288'000.-

Vente requise par un créancier au bénéfice d'une hypothèque légale privilégiée.

Situation : L'atelier se trouve en dehors du village. Accès par chemin communal.

Distribution : *Halle principale :* Atelier principal de fabrication, chauffage à air chaud (il est alimenté au bois). Pont roulant. Bureau technique et local sanitaire au rez-de-chaussée, bureau technique à l'étage avec escalier d'accès, bureaux techniques et WC, chauffage électrique. *Halle annexe :* Sert à la fabrication ainsi qu'à l'imprégnation du bois. *Halle annexe non cadastrée :* Sert de réduit-dépôt. Toiture plate avec revêtement Sarnafil.

Le bâtiment, dans son ensemble, a été bien entretenu. Il peut être exploité dans son état actuel.

Les conditions de vente, comprenant l'état des charges, l'état descriptif et le rapport d'expertise sont déposées au bureau de l'Office des Poursuites de Payerne et sont à disposition des intéressés jusqu'au jour de la vente.

Lors des enchères, les amateurs devront prouver leur identité et justifier de leurs pouvoirs. Leur attention est expressément attirée sur la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) du 16 décembre 1983. A cet effet, ils devront se conformer au chiffre 1 des conditions de vente. Une visite est prévue le jeudi 24 juillet 1997, de 14 h. à 14 h. 30

Pour tout renseignement, demander Mlle M. Terrin

COMMUNE DE BELLERIVE
Avis d'enquête
du 4 au 24 juillet 1997

Lieu dit : Sur le Dérachau
No de la parcelle : 199
Propriétaire : Rosser Daniel et Béatrice, Villars-le-Grand
Auteur des plans : Atelier d'architecture Y. Pauchard & P. Schouwey SA, Meyriez
Destination de l'ouvrage : Transformation du bâtiment existant et création d'une piscine
Nature des travaux : Transformation et démolition
Bellerive, le 7 juillet 97

La Municipalité

Offre de la semaine
MITSUBISHI Lancer Wag
16VGLXI 95, 43'360 km, avec CD etc., Fr. 15'300.-

Touring Garage AG/SA
Murten/Morat
Tél. 670 21 21 - 670 29 14

A LOUER A FAOUG
3 1/2 PIECES
dans maison de 2 appart. avec cachet, 1er étage, merveilleuse vue sur le lac, cuisine habitable, place avec grill, etc.
Fr. 868.- + charges Fr. 72.-
Tél. 670 32 61

CUDREFIN

Le FC en assemblée

Une trentaine de personnes ont assisté à l'assemblée générale qui met fin à la 52e saison du FC Cudrefin et qui était tenue dans la grande salle de l'Hôtel de Ville. Président de l'assemblée, le vice-président Claude-Alain Vassaux a salué la présence de Claude Roulin, syndic et de quelques membres d'honneur : Claude Fontanellaz, Michel Bart, Edmond Mosimann et René Vassaux. Il remercia les généreux sponsors : Michel Bart, un équipement pour les juniors ; Bernard Kaufmann, un équipement pour la première ; Raphaël Bourgeois, un jeu de trainings ; le Club des 50 et les locataires de panneaux. Après la lecture du procès-verbal par Marianne Fontanellaz, secrétaire du club, Didier Dupont donna connaissance des comptes qui se soldent par un léger bénéfice de 200 francs. Avant d'accepter le budget, l'assemblée fixa le taux des cotisations pour la saison 1997-98 à : Ecole de football - Fr. 20.-, juniors - Fr. 50.- et actifs - Fr. 100.-.

Comité

En cours de championnat, le président Albert Riesen a démissionné pour cause de maladie. Pour le moment le comité est à la recherche d'un nouveau président. Le comité en place se compose de : Claude-Alain Vassaux, vice-président ; Marianne Fontanellaz, secrétaire ; Didier Dupont, caissier ; Monique Vessaz, responsable de la buvette ; Bernard Kaufmann, responsable des juniors.

L'assemblée a pris ensuite connaissance des rapports des entraîneurs permettant de faire le point sur la saison 1996-1997. La première équipe entraînée par Michel Verdon et Claude Roulin termine au 7e rang. Pour la prochaine saison les deux entraîneurs continuent leur excellent travail. Michel Verdon regrette le départ de Bernard Burri et de Chollet, par contre il signale le retour en cours de la saison dernière de Christian Richard.

Groupement des juniors

Pour les juniors A de Sylvain Baumann et Thierry Schneider, l'équipe sera entraînée par Robert Schneider, à Domdidier.

Les juniors B et C feront partie du groupement du Vully fribourgeois. Les B seront entraînés par un entraîneur du Vully et joueront à Cudrefin. Les juniors C seront entraînés par Bernard Kaufmann et joueront à Sugiez.

Les juniors D, deux équipes resteront à Cudrefin et joueront dans la Vaudoise. Une équipe sera entraînée par Christian Vogel, la deuxième s'entraînera avec l'école de football avec Claude Roulin et Charles Garzetta. Pour faire partie du groupement : Vully - Chiètres - Anet - Cudrefin, chaque club doit être possesseur d'un bus. L'entraîneur d'une équipe transporte les joueurs de son domicile au lieu de l'entraînement. L'assemblée décide de procéder à l'achat d'un bus de 17 places pour le prix de Fr. 8'000.-. Il faut noter encore, le beau succès du 1er camp de football juniors du FC Cudrefin qui a eu lieu les 28 et 29 juin au centre sportif du Chablais. En plus du football, base du camp, les jeunes ont participé à des créations de poterie chez Martha et Walter Hofer à Montet, au four de ce village, ils ont confectionné de nombreux gâteaux. L'organisateur Christian Vogel est très satisfait du déroulement du camp et de son succès...

CUDREFIN

Réouverture de l'Auberge

Après plus d'une année et demie de fermeture l'Auberge de Cudrefin a réouvert ses portes. Les nouveaux tenanciers : "Les 2 compères", Philippe et Gislain, invitent chacun à venir déguster leurs pizzas au feu de bois, leurs pâtes et spécialités du Sud de la France. L'Auberge était longtemps connue sous le nom d'Hôtel de l'Ours, construite en 1933 par Maurice Jaunin avec toit plat. Le commerce fut acheté en 1938 par M. et Mme Ernest Hirt qui en firent un restaurant connu loin à la ronde. En 1945, ils firent poser un toit

traditionnel par l'entreprise Arthur Baumann.

Au 17 - 18 et 19 siècles, l'Ours appartenait à la Ville puis à la commune de Cudrefin. L'Ours fut complètement détruit par le feu lors du grand incendie de 1770. Reconstituit, il fut le siège des autorités de la commune jusqu'à la construction de l'Hôtel de Ville en 1839.

Les autorités et la population sont contentes de la réouverture de cet établissement situé au centre de la ville.

CUDREFIN

Animation de l'été

12 juillet

Fête du camping organisée par le Tennis-Club

18 et 19 juillet

Au port, fête du lac, organisée par la société nautique

26 juillet

Ferme Bonny, 5e festival de Steelband

1er Août

Fête nationale - manifestation officielle, Sous les Promenades. Fête villageoise, dès 11 h., au port, organisée par le FC Cudrefin.

2 août

Ferme Bonny, festival de Jazz

8 août

Au port, soirée Country avec New-Country Rain, organisée par l'Office du Tourisme de la région d'Avenches et du Vully vaudois

23 et 24 août

Place de l'Hôtel de Ville, fête des moissons.

CUDREFIN

Conseil général

Le Conseil général de la commune de Cudrefin a tenu séance à la chapelle en présence de 63 membres sur un effectif de 120. Tous les membres de la municipalité étaient présents. En début de séance, la présidente Mme Claire Berner a invité l'assemblée à observer une minute de silence en souvenir de Mmes Yvonne Vassaux, Emma Pfister, Léa Forestier et la doyenne Milka Hauert décédée dans sa 102e année.

Assermentation de trois nouveaux membres

Trois personnes ont demandé leur admission au sein du Conseil, elles ont été assermentées : Béatrice et Thomas Anderson et Jean-Marc Meuwly. Le Conseil compte maintenant 123 membres.

Comptes de l'année 1996

Essentiellement consacrée aux comptes, cette assemblée a permis de constater l'excellent état des finances communales. Avec Fr. 4'486'671.10 de revenus et Fr. 4'480'398.95 de charges, les comptes 1996 présentent un excédent de revenus de Fr. 6'272.10. Le budget de l'exercice se présentait comme suit : revenus Fr. 3'843'560.-, charges, Fr. 3'840'600.- laissant un excédent de revenus de Fr. 2'960.- M. le Syndic Claude Roulin a commenté ces résultats obtenus par une politique de rigueur.

Après avoir entendu le rapport de la commission de gestion présenté par Mme Madeleine Dessales, les comptes ont été acceptés.

Dans la foulée, le Conseil général après avoir entendu le rapport de la commission financière présenté par M. Pierre Poch, l'arrêté d'imposition a été reconduit pour 1998 sans changement.

Nominations de commissions

Sont nommés membres de la commission pour la présentation du Plan Directeur Régional : MM. Blaise Baumann, Jean-Marc Meuwly, Thomas Anderson, suppléant Mme Blurette Maeder. Nomination de deux délégués à l'assemblée constitutive pour la régionalisation de la Protection Civile. Sur proposition de la municipalité sont nommés : MM. Pierre-Yves Baumann, municipal, Jean-Marc Meuwly et Luc Jeanmonod, les deux membres du Conseil général.

La commission d'étude pour l'adhésion à l'Association régionale pour l'action sociale région Broye et l'adoption des statuts y relatifs se compose de Mmes Marie Poch, Germaine Thoutberger, Christine Egger, suppléante

Mme Gislène Reuille.

Communications municipales

Le Syndic informe que dès l'année 1998, le Conseil communal remplacera l'actuel Conseil général. Son effectif sera de 40 membres. Pour informer la population, une soirée information aura lieu le **jeudi 21 août** à la chapelle.

Le syndic informe le Conseil que le nouveau collège d'Avenches sera ouvert pour la rentrée : une journée "porte ouverte" de l'établissement est prévue le **27 septembre**. Au sujet des dettes de la commune, le syndic précise que l'effort de son amortissement se poursuit favorablement : au 30 juin 1997 elle est de Fr. 8'056'191.90, durant le dernier semestre l'amortissement a été de Fr. 74'014.10. Il prévoit que les dettes de la commune seront en-dessous des 8 millions au 31 décembre 1997.

M. Roland Bonny informe que le plan des rues et la numérotation des immeubles sera terminée pour le mois d'octobre, soit pour les nouvelles inscriptions dans le bottin du téléphone. Le municipal informe le Conseil que les travaux de rénovation du four communal à Montet se poursuivent par l'aménagement de WC et de la place. M. Jean-Michel Spring lui précise que le plan partiel d'affectation est toujours à l'étude auprès des services de l'Etat. Les travaux nécessaires sont programmés sur une période de deux ans, ils débiteront probablement cet automne. Mme Claudine Fiechter dit que le port du camping a été équipé de l'électricité, les gros bateaux pourront s'alimenter au moyen d'une clé rechargeable.

50e anniversaire du Groupement Broyard d'Aviculture

Le Groupement Broyard d'Aviculture a été fondé le 30 novembre 1947. Sous l'initiative de la section de Corcelles, quatre sociétés se réunirent, Corcelles, Moudon, Granges-Marnand et Payerne. Un comité de 3 membres fut désigné, la cotisation fixée à Fr. 10.- par année (dès 1949, la cotisation est de Fr. 20.-). La première assemblée fut présidée par M. Marc Cherbuin, M. Ami Buache fut secrétaire. D'autres membres fondateurs, dont les noms figurent dans les procès-verbaux, furent MM. Nicod, Jaquier, Wenger et Jaccoud. En 1948, les sections d'Avenches et Domdidier sont admises dans le Groupement. L'achat de matériel est à l'ordre du jour pour la somme de Fr. 5'000.-, chacun trouve que Fr. 5'000.— est une somme trop élevée. La section de Corcelles achètera deux ans plus tard 310 cages. Divers achats sont décidés. Un challenge pour Fr. 80.50, un livre de comptes pour Fr. 6.-, le président touche la somme de Fr. 20.- chaque année pour sa collaboration à l'exposition Broyarde et pour les frais généraux (actuellement Fr. 50.-). En 1963, la fortune du Groupement est de Fr. 590.95, en 1978 la cotisation est portée à Fr. 30.- dès 1992 elle est de Fr. 50.-. En 1953, la section de Lucens, en 1963, Mézières en 1992 Grolley-Courtepin entrent dans le Groupement, ce qui forme actuellement le Groupement de 8 sections qui sont : Avenches, Grolley-Courtepin, Domdidier, Corcelles, Payerne, Granges-Marnand, Lucens et Mézières. Aujourd'hui quelque 250 membres forment la société, 6 présidents ont tenu les commandes, ce sont : MM. Marc Cherbuin de 1947 à 1950 ; Jean Debossens de 1951 à 1955 ; Emile Burnier de 1956 à 1957 ; Charles Doleires de 1958 à 1964 ; Ernest Crisinel de 1965 à 1975, et moi-même depuis 1976.

Notre but principal est de promouvoir l'élevage de petits animaux, de respecter l'environnement et aider la nature, afin que nos protégés puissent vivre dans nos villes et villages, dans des conditions parfaites ceci pour maintenir les races qui sont le reflet de notre hobby.

Le 19 juillet prochain, nous fêterons ensemble le 50e anniversaire de notre Groupement, que ceux qui aiment les petits animaux, et qui désirent voir les races que nous protégeons viennent nous rendre visite sur le pont de danse (près de la halle des fêtes) à Payerne, un grand nombre de races sera présenté au public. L'entrée est gratuite. C'est un plaisir pour moi de vous présenter notre société, et de partager

avec vous durant quelques instants une des plus belles choses que la nature nous offre, des pigeons, des lapins, des volailles et des oiseaux.

Le président :
Ed. Schaefroth

CUDREFIN

Assemblée du syndicat d'Améliorations Foncières

C'est à la salle polyvalente qu'a eu lieu l'assemblée du syndicat d'Améliorations Foncières de Cudrefin - Bellerive - Vallamand - Mur en présence de 75 personnes. M. Ariste Sunier, président de séance demande à l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire des membres du syndicat décédés depuis la dernière assemblée. Il salue la présence de M. Charles Kreps, juriste au service des Améliorations Foncières.

Le secrétaire M. Paul Jaunin donne lecture du procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 1994. Après avoir entendu une observation de M. Roland Bonny, le procès-verbal a été accepté.

Rapport du comité de direction

M. Ariste Sunier donne lecture du rapport du comité de direction. Il a enregistré 4 démissions : celle de M. Gilbert Grandjean, membre de la commission de gestion ; pour lui succéder, la municipalité de Bellerive a proposé M. David Tombez. M. Jean-Pierre Beck, président du comité de direction a quitté la barque pour raison de santé. M. Ariste Sunier, vice-président a accepté de prendre sa succession en gardant le titre de vice-président. Enfin deux membres du comité de direction ont démissionné : MM. David Reuille et Henri Guignard.

Il signale qu'un arrangement est intervenu avec la famille de M. Roland Bonny. Il dit que durant l'hiver, les propriétaires recevront leurs décomptes. Les observations liquidées, le caissier pourra calculer le taux pour une répartition équitable du solde actif, soit plus d'un million de francs.

Le comité prévoit la dissolution du syndicat dans le courant de l'année 1998. Une petite fête marquera l'événement.

Le point 4 de l'ordre du jour :

Rapport sur la liquidation du solde débiteur retient l'attention des membres. M. Sunier en donne connaissance. En 1981, M. Guy de Chambrier, héritier du domaine de Perrot en vend une partie à la Fédération des sélectionneurs à Delley qui les échange à M. Roland Bonny. Personne n'informe le caissier de cette mutation et ne demande le transfert des prépayements qui sont remboursés à M. Guy de Chambrier. Dix années se passent depuis l'envoi de la première facture à M. Bonny, dix années de lettres, de tribunaux. Enfin un arrangement est intervenu avec la famille de M. Roland Bonny ; selon accord, cette dernière a versé au syndicat la somme de Fr. 30'000.- pour solde de tout compte, elle conserve ses droits pour la répartition du solde. M. Roland Bonny intervient en disant qu'il estime avoir payé son dû. Le caissier M. Paul Jaunin donne lecture des comptes pour les années 1994-1995-1996 et le bilan au 31 décembre 1996. Selon ce dernier, les dépenses agricoles subsidiées sont de Fr. 17'711'342.40, forêts Fr. 2'769'099.-, dépenses non subventionnées Fr. 610'939.60. Banque Cantonale Vaudoise, compte courant Fr. 58'128.95, caisse Fr. 686.40, intérêts Fr. 85'512.43, placements Fr. 1'100'000.-, passif transitoire Fr. 70'442.07.

A l'avoir : versements anticipés Fr. 6'977'240.85, subventions agricoles Fr. 12'825'509.10, subventions forêts Fr. 1'918'415.55. Soutles Fr. 414'643.50, aménagements parcelles Fr. 271'341.85. Montant total à doit et avoir Fr. 22'407'150.85.

Rapport de la commission de gestion

La commission formée de MM. Joël Siefried, David Tombez et Maurice Pellet rapporteur s'est réunie le 13 mai 1997 pour le contrôle des comptes. Le comité directeur était représenté par MM. Ariste Sunier, vice-président et Paul Jaunin, secrétaire-caissier. Pour la période 1994-95 et 96 les comptes comportent principalement des dépenses administratives (salaires et frais d'avocat). Elle demande que la

charrue achetée à M. Emile Hirschy, sablée par une entreprise spécialisée pour le prix de Fr. 1'000.-- soit mise en valeur près de la fontaine à la Saugette. La commission demande d'activer la répartition de l'actif qui est de plus de 1 million. A la demande de M. Pierre Tombez, M. Sunier précise que l'actif au 31 décembre 1996 est de Fr. 1'158'128.95.

A la suite d'un bref débat, les comptes des années 94-95 et 96 sont admis, il en va de même des observations de la commission.

Après avoir entendu la lecture de la lettre de démission de M. Gilbert Grandjean, la commission de gestion se compose de MM. Maurice Pellet, Joël Siefried, David Tombez et suppléant Jean-Luc Loup.

Dissolution du syndicat

Lors de l'assemblée du 11 mai 1994, le mode de répartition a été accepté, il prévoit une répartition aux propriétaires au 31 décembre 1994. A la suite d'un débat, il est décidé d'adjoindre au comité de direction un géomètre. La commission de gestion sera consultée pour son choix. L'assemblée vote un délai au 31 décembre 1997 pour mettre à jour le plan de répartition pour chaque propriétaire.

Comité de direction

Pour la fin, jusqu'à la dissolution, M. Sunier propose de laisser les membres en place, et de ne pas remplacer les démissionnaires. Cette solution est acceptée. Les membres du comité sont : MM. Ariste Sunier, président, Paul Jaunin, secrétaire-caissier ; Arthur Baumann, Georges Cornuz, Willy Etter et Michel Spring, membres.

Divers

M. Roland Bonny précise qu'il a honoré l'accord conclu avec le comité directeur en payant la somme de Fr. 30'000.-, il demande que les commandements de payer en litige soient retirés le plus tôt possible.

Le président et le secrétaire donne des indications sur la suite des événements, chacun est invité à prendre connaissance de leur état et de faire rapidement les observations utiles.

DISTRICT D'AVENCHES

Registre du commerce

L'inscription suivante a été portée au registre du commerce, bureau d'Avenches :

11 juin 1997

BFF Gravabal S.A., à Avenches, production, transport et commerce de matériaux. Assemblée générale et séance du conseil d'administration du 9 juin 1997. Ensuite de fusion par absorption selon l'art. 748 CO (contrat du 9 juin 1997), la société a repris les actifs par Fr. 492'949 et les passifs par Fr. 54'632 de la société Béton-Prêt, Moudon S.A., à Moudon, selon bilan au 31 décembre 1996, soit un actif net de Fr. 438'317, accepté pour ce prix. En contrepartie, l'actionnaire de la société absorbée a reçu 50 actions de la société de Fr. 1000 chacune, nominatives, entièrement libérées. Capital-actions augmenté de Fr. 50'000 par l'émission de 50 actions nominatives nouvelles de Fr. 1000 chacune, entièrement libérées par l'apport des actifs et passifs de la société absorbée. Nouveau capital-actions : Fr. 2'100'000, divisé en 2100 actions nominatives de Fr. 1000 chacune, entièrement libérées, avec restrictions de transmissibilité. Statuts modifiés en conséquence le 9 juin 1997.

L'inscription suivante a été portée au registre du commerce, bureau d'Avenches :

16 juin 1997

Coopérative agricole et meunière d'Avenches et Salavaux CAMAS, en liquidation, à Avenches, société coopérative. Raison sociale radiée d'office en application des dispositions de l'art. 89 ORC.

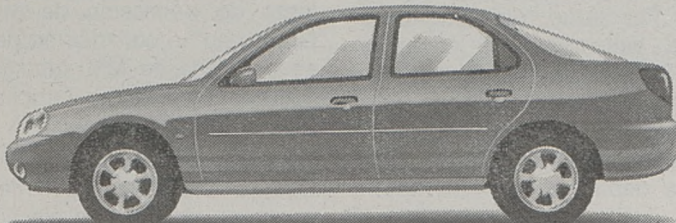


**Plus de Sécurité
avec une
assurance globale !**

Festival Ford

DU 1^{ER} JUIN AU 31 JUILLET 1997

STAR DE L'ÉTÉ:
LA NOUVELLE MONDEO SENSO POUR FR. 28 990.- NET.



MONDEO SENSO



Garage du Jura SA

Rue Renfer 1, 2500 Bienne 6 Tel. 032 344 29 59

FAOUG : GARAGE THEVOZ SA - Tél. 026 / 670 46 62
H. + L. Autohaus Muntelier AG - Tél. 026 / 670 24 22

A LOUER de suite ou à convenir à CUDREFIN
Charges comprises
STUDIOS dès Fr. 550.-

A LOUER de suite ou à convenir à AVENCHES
Charges comprises
STUDIOS dès Fr. 540.-
2 1/2 PCES dès Fr. 680.-
3 1/2 PCES dès Fr. 1'035.-
4 1/2 PCES dès Fr. 1'080.-



AGENCE IMMOBILIERE GERANCES
Jolivan

AVENCHES
Tél. 675 12 66

OFFICE DES POURSUITES DE PAYERNE, Tél. 660 26 96

HANGAR A TABAC

Le jeudi 21 août 1997, à 15 h. 30, à Payerne, salle du Tribunal du district, l'Office susmentionné procédera à la vente aux enchères publiques de l'immeuble indiqué ci-dessous, à savoir :

COMMUNE DE VILLARS-BRAMARD "Ria"

Parcelle RF no 99, fo 2, en nature de :

— hangar à tabac, surface totale	498 m2
Estimation fiscale 1974	Fr. 30'000.-
Estimation ECA (indice 108) bât. no 72	Fr. 273'062.-

ESTIMATION DE L'OFFICE
selon rapport d'expertise : Fr. 47'000.-

Vente requise par un créancier au bénéfice d'une hypothèque légale privilégiée.
Situation : Côté sud-ouest par rapport au centre du village.

Distribution : Hangar à tabac construit en 2 étapes. La structure et la charpente sont en bois, la couverture en tuiles. Ce hangar comporte un plancher supérieur permettant la pente manuelle du tabac, c'est-à-dire l'arrimage des cordelettes.

Les conditions de vente, comprenant l'état des charges, l'état descriptif et le rapport d'expertise sont déposées au bureau de l'Office des Poursuites de Payerne et sont à disposition des intéressés jusqu'au jour de la vente.

Lors des enchères, les amateurs devront prouver leur identité et justifier de leurs pouvoirs. Leur attention est expressément attirée sur la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) du 16 décembre 1983. A cet effet, ils devront se conformer au chiffre 1 des conditions de vente.

Une visite aura lieu le jeudi 7 août 1997, de 14 h. 30 à 15 h.

Pour tout renseignement, demander Mlle M. Terrin

ARTS FUNÉRAIRES
Marbrerie

THURLER

Route d'Yverdon 56
1530 PAYERNE
☎ 660 24 19

Devis-offres sans engagements
VENTE DIRECTE
Pas d'intermédiaires
Des prix sans concurrence



Directement du Fabricant

Moustiquaires **Genius** SUR MESURE

ALUFOR'm

G. Mayor 1543 GRANDCOUR
Tél. 026 / 667 18 50 Fax 026 / 667 23 20

Volets alu thermolaqués
Stores en tous genres
Fenêtres en PVC "VEKA"

Exposition ouverte aussi le samedi matin

Lucia

Mode Madame

Hauptgasse 1, Morat

FC VILLAREPOS 1972 - 1997
(Sous cantine sur terrain dur)

VENDREDI 11 JUILLET 1997, 20 h. 15
Sensationnel LOTO
Fr. 7'520.- de lots

SAMEDI 12 JUILLET 97, dès 10 h.

Tournoi à 6

Dès 20 h. 30
Bal avec l'orchestre



Dimanche 13 juillet, dès 11 h.
Journée officielle
16 h. : match
FC Villarepos - FC Etagnières

Faire de la pub, c'est voir loin !

Soldes! C'est parti!

FUST
CUISES AGENCÉES

Cuisine sur mesure - calculée au plus juste!

Fr. 6990.-

Un coup de fil - nous accourons! GRATUIT

Cuisines individuelles sur mesure!
Votre nouvelle cuisine mérite vraiment d'être concocée par de vrais spécialistes!
Parlons-en ensemble, chez vous!

Séduisante cuisine aux faces en imitation aulne nature, équipée des appareils culinaires les plus modernes, 295 x 60 cm.
Fr. 6'990.- y compris montage et appareils encastrés Bosch.

Pas de transformation de cuisine sans une offre de FUST. Appelez-nous!

NEUCHÂTEL, rue des Terreaux 5	032 / 725 53 70
BIENNE, HYPER-FUST, Solothurnstr. 122	032 / 344 16 04
CHÂUX-DE-FONDS, HYPERFUST les Eplatures 44	032 / 926 16 50
YVERDON, rue de la Plaine 5	024 / 425 86 16
Réparation rapide toutes marques	0800 559 111

Partir en vacances ?

Oui, mais avez-vous pensé à votre voiture !

Contrôle vacances : Fr. 49.-

☆☆ y compris un set de voyage en cadeau ☆☆☆

Nous contrôlons :

l'huile - le refroidissement - les pneus - les courroies - les tuyaux - l'échappement - l'éclairage - la direction - les essuie-glaces

TVA comprise (matériel et liquides exclus)



GARAGE DU CENTRE
Avenches - Tél. 675 12 08

RENAULT
LES VOITURES A VIVRE

Montres CERTINA - DS
Nouveau modèle "cascadeur"

CANDINO SCRATCHPROOF
Verre saphir, boîte et bracelet inrayable

JEZLER Orfèvrerie
Réparations en tous genres

DANIEL DÉCREVEL
HORLOGERIE - BIJOUTERIE
AVENCHES TÉL. 675 11 97



Garage

Divorner

AVENCHES - ☎ 026 675 12 63

Votre agence **OPEL**

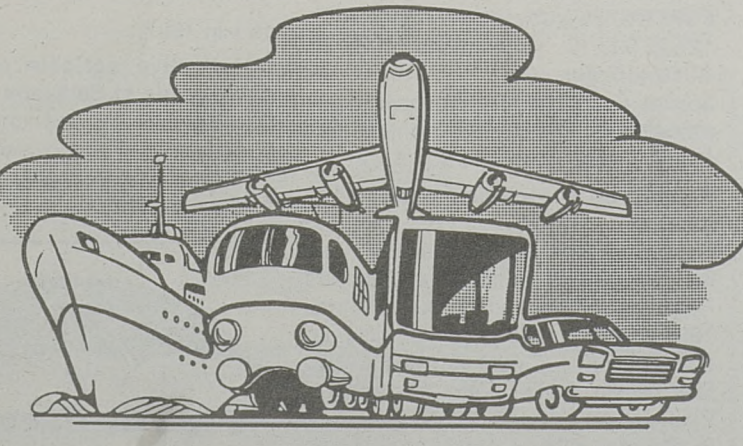
Ouvert le samedi matin !

GARAGE BEAT MABBOUX
026/675 13 13 AVENCHES

Suzuki Automobiles

Réparations toutes marques & américaines
Ouvert le samedi matin





L'Imprimerie sera en

VACANCES

du lundi 14 juillet au
vendredi 1er août inclus

Nous allons faire le plein d'énergie,
pour toujours mieux vous servir et nous vous retrouverons le lundi 4 août, à 7 h. 30